

Commune de Chérac
Liste des délibérations prises au Conseil Municipal du 5 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHERAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Maire, pour examiner les délibérations indiquées ci-dessous.

Présents :

Monsieur Michel DESPREZ, Monsieur Eric GADONNAUD, Monsieur Arnaud GALLIARD, Monsieur Christian GARRAUD, Madame Julie KEFI, Monsieur Daniel MANDIN, Madame Françoise MARBOT, Monsieur Jacky MARFILLE, Monsieur Guy PORTMANN, Madame Sandie SALOMON, Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU.

Absents et excusés : Monsieur Patrick CHEVALIER, Monsieur Jean-Paul COMPAIN, Madame Corinne DESLANDE.

Procuration : Madame Julia DEFAYE a donné procuration à Madame SERRA-DAVISSEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud GALLIARD.

N°20241105-01 : Travaux local associatif :

Le conseil accepte par 11 voix pour et une voix contre, les devis pour les travaux au local associatif et autorise Madame le Maire à les signer. Les chasseurs effectueront eux-mêmes une partie des travaux.

N° 20241105-02 : Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion 17 :

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 4 ans. Le taux applicable sur la masse salariale sera de 7,09 % pour les agents CNRACL. Il l'autorise également à signer la convention de gestion avec le Centre de Gestion. Ses frais de 0,32 % sur la masse salariale assurée pour les agents CNRACL s'ajouteront aux taux de cotisation de l'assurance statutaire.

N° 20241105-03 : Adhésion à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime :

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le CDG 17 et autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tous les actes s'y rapportant. Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

N° 20241105-04 : Adhésion à la Société Publique Locale (SPL) Agence d'attractivité de l'agglomération de Saintes :

Le conseil décide, à l'unanimité, d'adhérer à la société publique locale (SPL) agence d'attractivité de l'agglomération de Saintes Grandes Rives l'Agglo. La somme de 200 € sera inscrite au budget de l'exercice 2025.

N°20241105-05 : Désignation d'un représentant à la Société Publique Locale (SPL) Agence d'attractivité de l'agglomération de Saintes :

Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU est désignée à l'unanimité par le conseil pour représenter la commune au sein de la Société Publique Locale agence d'attractivité de l'agglomération de Saintes.

N° 20241105-06 : Mise à disposition du gymnase à l'association FC Chérac :

Le conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer une convention avec l'association FC Chérac pour la mise à disposition du gymnase à l'association FC Chérac, le vendredi soir pour faire du futsal.

Le secrétaire de séance,
Arnaud GALLIARD



Madame le Maire,
Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU



Affiché le **-9 NOV. 2024**

Mise en ligne le **-9 NOV. 2024**